

Concours de photo



FESTI
OISEAUX

19 au 21 mai 2023

Soumettez vos plus belles photos pour le concours du Festi-Oiseaux. Plus de 2 000\$ en prix, dont un séjour tout compris dans les chalets du Bioparc, attribués selon cinq catégories : le grand prix, le coup de cœur du jury, le vote du public, le prix jeunesse et le prix Club des ornithologues de la Gaspésie.

Règlements du concours

Le concours s'adresse à tout résident du Québec et des provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Le Bioparc de la Gaspésie, ses employés, ses représentants ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage le Bioparc de la Gaspésie de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.

Les photographies doivent représenter des oiseaux du Québec et de l'Est du Canada et avoir été prises dans les provinces suivantes : Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard.

Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir par courriel à l'adresse sbentz@bioparc.ca. Pour participer, il faut remplir le formulaire électronique (lien au bas de la page).

Les photographies doivent être sur support numérique uniquement, en format JPG ou PNG. Les images doivent être en format paysage et avoir un ratio 3:2. Les fichiers soumis ne doivent pas dépasser 10 Mo chacun. Aucune marque, signature ou autre inscription ne doit apparaître sur les photos. Les photos ne respectant pas ces critères seront éliminées sur réception.

Chaque participant au concours peut soumettre un maximum de 2 photos.

En s'inscrivant au concours, le participant concède au Bioparc de la Gaspésie une licence gratuite, non exclusive, lui permettant de reproduire, de publier et d'exposer chacune des photographies soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.

Période de soumission des photographies : du 18 mars au 14 avril 2023 à minuit.

Le jury, composé de 3 personnes, choisira dix (10) photos finalistes selon les critères de sélection et détermineront le grand gagnant et le coup de cœur du jury. Il choisira cinq (5) photos finalistes et une gagnante pour le prix jeunesse.

Un jury composé de 3 membres du Club des ornithologues de la Gaspésie choisira la photo gagnante du prix du même nom. Les photos prises en Gaspésie seront favorisées pour ce prix.

Le vote du public se fait lors du Festi-Oiseaux du 19 au 21 mai 2023 au Bioparc de la Gaspésie et sur la page Facebook du Bioparc.

Détails des prix :

Le grand prix

Un séjour de deux nuitées dans les chalets du Bioparc, les entrées pour le Bioparc, un forfait d'activités pour deux au Géoparc mondial UNESCO de Percé, une carte annuelle pour la SÉPAQ, un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux, un chèque cadeau du Café Acadien et un chèque cadeau du Jack Crusoé. Valeur de 989,50 \$.

Coup de cœur du jury

Un forfait comprenant l'activité Dormir avec les loups et la visite du Bioparc pour deux personnes, un chèque cadeau pour le Bourg de Pabos, un chèque cadeau pour la librairie Liber, un chèque cadeau pour le Jack Crusoé et un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux. Valeur de 724,00 \$.

Vote du public

Une impression encadrée d'Éric Deschamps, photographe, une paire de laissez-passer pour le Bioparc, un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux et un chèque cadeau pour le Jack Crusoé. Valeur de 336,50 \$.

Prix jeunesse

Une paire de jumelle Zhumelle, un chapeau Vortex et un abonnement d'un an au Magazine QuébecOiseaux. Valeur de 215,00 \$.

Prix Club des ornithologues de la Gaspésie

Un montant de 150\$, une copie de la Liste commentée des oiseaux de la Gaspésie et un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux. Valeur de 245,00 \$.

Concours de photo

FESTI OISEAUX

19 au 21 mai 2023

Les gagnants des prix seront dévoilés lors de l'activité de clôture du Festi-Oiseaux, le 21 mai 2023, à 14h30.

Conditions : les prix doivent être utilisés durant la saison 2023 ou 2024 selon des dates proposées et/ou calendrier de disponibilités. Les séjours en chalets ne peuvent être pris durant la haute saison. Les gagnants doivent vérifier les conditions auprès du personnel du Bioparc.

Le prix ne peut être transféré et il est non monnayable, ni remboursable, en tout ou en partie.

Le Bioparc de la Gaspésie se réserve le droit de proposer un produit comparable advenant le cas d'une non-disponibilité, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre situation hors de son contrôle. Le gagnant devra accepter toute solution de remplacement qui pourrait lui être proposée le cas échéant.

Toute personne gagnante, ou non, consent, par sa participation au concours, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires sans frais.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les droits exigibles de ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, ont été payés.

Toute personne peut obtenir copie des règlements de ce concours en adressant une demande à cet effet aux coordonnées suivantes :

Concours de photo « Festi-Oiseaux »

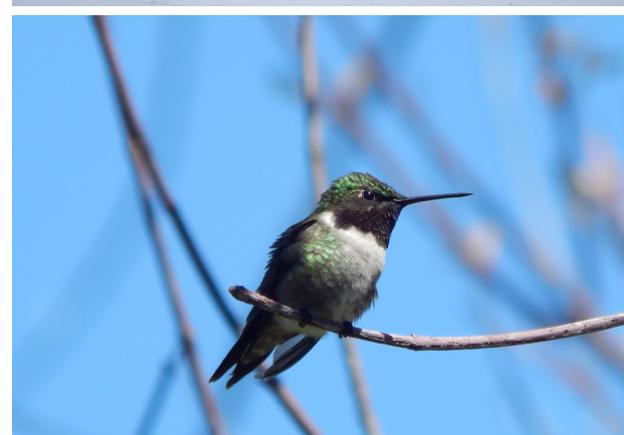
Bioparc de la Gaspésie

123, rue des Vieux-Ponts, Bonaventure, Qc G0C 1E0

Téléphone : 418 534-1997 #102

sbentz@bioparc.ca

Merci à nos commanditaires:



Grand prix 2022

Discussion de Jean-Simon Bégin

Coup de cœur du jury 2022

Douce envolée de Méliza Forest

Choix du public 2022

Harfang des neiges sur la pointe de Eric Robert Joseph

Prix COG 2022

Balbusard et sa prise de Jacques Lamarche

Prix jeunesse 2022

Colibri de Jérôme Chouinard